

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision allégée du Plan Local
d'Urbanisme de la commune d'Anhiers.

Par arrêté en date du 22 septembre 2021, Madame le Maire d'Anhiers a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la procédure de révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision allégée du PLU d'Anhiers, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, et du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du conseil municipal en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lille a désigné Monsieur Jean-Yves LE MERRER en qualité de Commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 11 octobre à 09h00 au 10 novembre à 17h00, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert en mairie d'Anhiers, aux jours et heures d'ouverture suivants, sauf jours fériés :
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Le dossier pourra également être consulté sur le site internet des services de l'Etat du Nord.

Du 11 octobre au 10 novembre inclus, les observations et les propositions sur le projet de révision allégée du PLU d'Anhiers pourront être :

- consignées dans le registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur et mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, aux jours et heures désignés ci-dessus;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie d'Anhiers, 665 rue Gabriel Péri, 59194 Anhiers.
- déposées par voie électronique par courriel (du 11 octobre au 10 novembre) à l'adresse : mairieanhiers@wanadoo.fr

Les observations et les propositions transmises par courrier au siège de l'enquête seront annexées au registre d'enquête mis à disposition du public en mairie.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux jours et heures suivants, en mairie :

- Le mercredi 13 octobre de 09h00 à 12h00
- Le mercredi 20 octobre de 09h00 à 12h00
- Le mercredi 27 octobre de 09h00 à 12h00
- Le mercredi 03 novembre de 09h00 à 12h00

Afin de respecter la distanciation physique, le Commissaire-enquêteur ne recevra qu'une personne à la fois (au maximum 2 personnes venues ensemble). Les gestes barrières devront être respectés. Il conviendra pour pouvoir formuler des observations, prendre des notes ou émettre des propositions et de se munir de son propre stylo. Le port du masque est obligatoire et du gel hydro alcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle de permanence.

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au responsable du projet le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an après la clôture de l'enquête, en mairie et sur le site internet des Services de l'Etat du Nord.

Madame le Maire d'Anhiers est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service urbanisme de la commune.

Toute personne peut, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la commune dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet des services de l'Etat du Nord.

Madame La Maire, Nadine Mortelette.